

*Article 21 du Règlement***LES SPORTS**

LA LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL—L'OBTENTION DE LA COUPE GREY PAR LES TIGER-CATS DE HAMILTON

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, je sais qu'à l'instar des députés d'Edmonton-Nord (M. Paproski) et de York-Sud—Weston (M. Nunziata), vous souhaitez que je m'abstienne de violer le Règlement en félicitant les Tiger-Cats. Je m'en abstiendrai donc.

● (1405)

Ce fut un merveilleux week-end pour les libéraux et les Canadiens, mais avant tout, ce fut une fin de semaine extraordinaire pour les gens d'Hamilton.

Il se trouve que j'ai justement un chapeau que je ne porterai pas à la Chambre, car là encore, je violerais le Règlement. Cependant, j'entends le livrer personnellement sur un plateau aux couleurs libérales au député d'Edmonton-Nord (M. Paproski), qui a promis de le manger si son équipe perdait. Le week-end montre aux Canadiens que les Tiger-Cats de Hamilton sont la meilleure équipe de football et que l'équipe libérale de John Turner est la meilleure lorsqu'il s'agit de remonter la pente.

*Oskee wee wee.*

*Oskee wa wa.*

*Holy Mackinaw*

*Tigers and Turner eat 'em raw!*

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Je sais que les députés comprendront qu'en tant que président et habitant de l'Ouest, j'ai dû interrompre la députée.

**Des voix:** Oh, oh!

\* \* \*

**LE SÉNAT**

## DEMANDE DE RÉFORME

**M. Alex Kindy (Calgary-Est):** Monsieur le Président, une réforme du Sénat s'impose. Les Canadiens de toutes les régions en ont assez d'un Sénat constitué par nomination qui peut bloquer des lois adoptées par ceux qui sont élus pour les représenter à Ottawa, les députés de la Chambre des communes.

Le Canada étant une confédération de provinces, les intérêts régionaux doivent être représentés à Ottawa d'une manière efficace et égalitaire. Par conséquent, il convient d'envisager une réforme du Sénat en vertu de laquelle un nombre égal de sénateurs de chaque province serait élu, de manière à dissiper

le sentiment d'aliénation des Canadiens de l'Est et de l'Ouest à l'égard d'Ottawa. Ce n'est qu'alors que ces derniers participent sur un pied d'égalité au processus décisionnel qui se déroule à Ottawa. J'exhorte le gouvernement à profiter des négociations constitutionnelles avec les provinces pour faire du Sénat une chambre égalitaire et efficace composée de membres élus.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**L'EMPRISONNEMENT DU CHEF DU NOUVEAU PARTI  
DÉMOCRATIQUE DE TERRE-NEUVE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, les tribunaux de Terre-Neuve ont décidé de condamner le chef provincial du NPD, M. Peter Fenwick, à deux mois d'emprisonnement. Son crime a été de participer à un piquet de grève organisé à Terre-Neuve par des travailleurs.

Comme les députés fédéraux, les députés provinciaux sont élus librement et démocratiquement par les Canadiens qui leur font confiance. Les représentants élus ont le devoir d'amener la société à changer des choses dans l'intérêt des hommes, des femmes et des enfants qu'ils représentent. Dans notre société, les juges sont nommés par le gouvernement en place. Les forces policières qui portent les accusations et les procureurs de la Couronne qui entament les poursuites obéissent aux directives du gouvernement en place. Les tribunaux n'imposent le respect que s'ils rendent la justice en apparence et dans les faits.

M. Peter Fenwick a participé au piquet de grève pendant 15 minutes avant d'être arrêté. Pour cela, il va passer deux mois en prison. Cela est certes injuste dans une société libre et démocratique...

**M. le Président:** A l'ordre. Les députés vont admettre que s'ils ont souvent le devoir de critiquer une loi, ils ont aussi le devoir de ne pas s'attaquer à...

[Et le chef de l'opposition étant entré à la Chambre.]

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) vient d'arriver et bénéficie d'un accueil courtois et chaleureux de la Chambre dont la présidence se veut solidaire.

Comme je le disais au député de Skeena (M. Fulton), les députés ont souvent le devoir de critiquer une loi. Toutefois, ils doivent aussi se rendre compte qu'il ne leur incombe pas de stigmatiser un tribunal ou un juge ni la décision rendue conformément à une loi. Le député a fait valoir son point.